



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 octobre 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 octobre 2001

**Acquisition d'une parcelle de terrain sise le long du Lambon  
(Section IZ) à NIORT - propriété LAMBERT**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul  
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,  
M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme  
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Michel  
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme  
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth  
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE  
FRIANT

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE après 11H00  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Jean-Louis EPPLIN

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT est propriétaire de terrains situés le long du Lambon pour permettre l'entretien, la surveillance du collecteur d'assainissement installé tout au long de ce cours d'eau.

Au fil des opportunités, la Ville acquiert en bordure de cette rivière la bande de terrain nécessaire qui, outre l'entretien du collecteur, permet également celui du lit du cours d'eau et, à plus long terme, assurera la création d'un chemin piétonnier du type de celui de la Coulée Verte le long de la Sèvre.

En ce sens, Monsieur LAMBERT, propriétaire riverain du Lambon, accepte de céder à la Ville de NIORT une partie de terrain à prélever le long de la rivière sur les parcelles cadastrées section IZ n° 232p et 107p pour des superficies respectives de 17 m<sup>2</sup> et 50 m<sup>2</sup> soit au total 67 m<sup>2</sup> au prix de 3 500 F (534 Euros) conformément à la valeur fixée par le service du Domaine.

Lorsque la Ville prendra possession des terrains, elle installera à ses frais conformément à la réglementation en vigueur, la clôture nécessaire séparant les parcelles acquises du reste de la propriété demeurant appartenir à Monsieur LAMBERT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus ;

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville de NIORT, y compris ceux de géomètre. Les dépenses seront imputées au chapitre 908-8241-2111 du Budget.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)